

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.00698**

**ACHAT DE POTEAU PROVISoire STAS RENTREE 2022-  
MAPA 2022-03**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que SAINT-ETIENNE METROPOLE va procéder à la mise en place à titre expérimental de plusieurs lignes de transports urbains,

CONSIDERANT que, pour ce faire, il est nécessaire de signaler les arrêts sur ces nouvelles lignes par des poteaux d'arrêts provisoires,

CONSIDERANT qu'une consultation de 3 fournisseurs a été réalisée

- DURANCON, Rue Pierre Lucien BUISSON, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
- GIRON, Rue Rémi Moïse 42150 LA RICAMARIE
- TOLERIE FOREZIENNE, Rue de l'industrie 42160 BONSON

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres, il en résulte que la société DURANCON présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du critère de jugement unique du prix,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché public de fourniture de 84 poteaux est attribué à DURANCON, Rue Pierre Lucien BUISSON, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

**ARTICLE 2**

Le montant du marché est de 17 916,00 € HT soit 21 499,20 € TTC

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au Budget Annexe des Transports, opération 106 destination RENPT

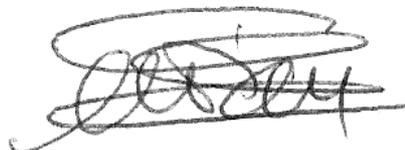
**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11 juillet 2022.  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20220629-C20220069810

Date de mise en ligne : 11 juillet 2022